

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de Chlef
Daira d'Ouled Fares
Commune de Chettia
NIF : 098402249024426

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le président de l'assemblée populaire communale de chettia, porte à la connaissance des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales N° 05/2026 paru dans les quotidiens nationaux :

El asima news du 12/05/2026 et e-Bourse du 12/05/2026 relatif de réaliser le projet :
- " Aménagement et revêtement en béton bitumineux + éclairage public pour les routes internes restantes de la zone 09 "

Qu'à l'issue de l'analyse et l'évaluation des offres, le marché a été attribué provisoirement à l'entreprise suivante :

Designation du Projet	Entreprise Retenue	Montant en TTC Avant correction	Montant en TTC Après Correction	Delai	Note Technique	Criteres De Choix
" - Aménagement et revêtement en béton bitumineux + éclairage public pour les routes internes restantes de la "zone 09	Groupement ETPH " youcef achira madjid "et S.A.R.L Belaiche route Gérant Belaiche abdellah NIF: 18602040047919600200	42.900.154,50 DA	42.838.274,50 DA	Quatre vingt (90) Jours	74 NOTES	L'offre Economiquement la plus avantageuse

Tout Soumissionnaires Contestant Le Choix Opère Par La Commission D'évaluation Des Offres, Peut Introduire Un Recours Dans Les 10 Jours Qui Suivent La Date De Publication Du Présent Avis Dans Les Quotidiens Nationaux Sus Indiqués Ou Dans Le BOMOP et journaux électroniques, Auprès De La Commission Des Marchés Compétente Conformément A L'article 82 Du Décret Présidentiel Sus Cité.

CHETTIA le

LE PRÉSIDENT DE L'APC